



TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Bon de sécurisation du versement à l'association AMA

Par courrier de la ministre de l'éducation nationale du 13 décembre 2016, l'AMA (Association Métiers-Avenir) a reçu une habilitation à percevoir la taxe d'apprentissage 2017, au titre des «organismes figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers. »

Afin d'assurer la traçabilité de votre versement, merci de compléter ce document et de nous le faire parvenir :

- Par mail à : m.wacapou@snct.org
- Par fax : 01.47.17.62.77
- Par courrier : SNCT/AMA – Service formation – CS 30080 – 92038 LA DEFENSE Cedex

Entreprise :

Adresse :

Responsable du versement de la taxe dans votre entreprise :

Nom / Prénom :

Tél : Mail :

Déclare verser à l'association AMA, la somme de :

Au titre de la taxe d'apprentissage 2017, via l'organisme collecteur :



Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris, le 13 DEC 2016

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité l'inscription de votre organisme sur la liste nationale des organismes susceptibles de bénéficier de la taxe d'apprentissage en 2017 au titre des actions nationales de promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers qu'il réalise.

Après examen de votre dossier par les services des ministres chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, je vous informe que votre démarche a été acceptée pour l'année 2017 à la condition de mettre en place effectivement des actions de promotion. Cette décision se traduira par un arrêté interministériel publié au *Journal officiel de la République française* avant la fin de l'année. La reconnaissance de votre organisme sur cet arrêté dispense de toute autre demande ou inscription à ce titre sur une liste préfectorale régionale.

Cette décision vous permettra ainsi de renforcer votre action pour favoriser la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en les aidant à construire leurs projets d'avenir, démarche qui s'inscrit pleinement dans l'action du gouvernement en faveur des jeunes. J'appelle votre attention sur le fait que cette action doit être réalisée sous la responsabilité propre de votre structure et donner lieu à des actions directes et régulières auprès de ce public, en dehors de toute action de formation, d'études ou de coopération.

Cette inscription a un caractère annuel et avant la fin de l'année 2017, un bilan quantitatif et qualitatif des actions nationales financées par la taxe d'apprentissage ainsi qu'une évaluation de ces actions devront être transmis aux services de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et de la direction générale de l'enseignement scolaire afin de recenser compte des actions mises en place sur l'ensemble du territoire et de l'utilisation des fonds de la taxe d'apprentissage.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Nadjia VALLAUD-BELKACEM

Madame Yolande BUFQUIN
Présidente
Association Métiers Avenir
39/41, rue Louis Leblanc
92400 Courbevoie

100 rue de Valenciennes - 75317 Paris 19^e - Téléphone : 01 55 55 10 10

Fait à : le :

Signature :

39/41, rue Louis Blanc – 92400 COURBEVOIE • Adresse postale : 92038 PARIS LA DÉFENSE cedex
e-mail : snct@snct.org • www.snct.org



FIM

Tél.: 01 47 17 62 71 – Fax : 01 47 17 62 77
SIRET : 302 990 932 00048 – APE 9411Z